



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 22 octobre 2018

Communiqué de presse

L'ETAT RESPECTE SON ENGAGEMENT DE VERSER L'ACOMPTE DES AIDES DE LA PAC



L'acompte des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) sera versé à tous les agriculteurs concernés le 16 octobre 2018, comme prévu, soit plus de 4 800 agriculteurs du Nord.

Pour la première fois depuis trois ans, l'État ne devra pas avoir recours à un apport de trésorerie remboursable (ATR).

Par ailleurs, tenant compte de la situation des exploitants agricoles, cet acompte a été porté cette année de 50 à 70 % de l'aide totale. Cet acompte vise l'ensemble des aides « découplées » : paiement de base, paiement redistributif et paiement vert, ainsi que l'ensemble des aides animales (ovines, caprines et bovines) répondant aux critères de paiement.

Le versement du solde de l'ensemble de ces aides s'effectuera en décembre 2018

Contact :

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord
Service de l'Agriculture Durable et de l'Économie des Exploitations Agricoles,
Unité Gestion des aides directes
62 Boulevard de Belfort
CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tel : 03 28 03 84 74
Mel : ddtm-sadeea-gad@nord.gouv.fr